

Ministère  
de  
l'Intérieur.

374

Paris, le 5. octobre 1827.  
rep. le 20

2e B. au  
de f. g. alb.  
G.

Renvoi  
de mémoires.

Monsieur, vous m'avez  
adressé les mémoires acquittés de  
fran de moulage de divers fragments  
d'architecture antique destinés  
à la Galerie de l'Ecole des  
Beaux arts de Paris, lesquels  
s'élevaient à 1,070.60.

1286. 84.  
y compris la  
partie en 23 parties  
en 1826

Je vous prie de  
rembourser cette somme qui vous  
pourrait porter en déprimé dans  
votre compte de 1827. Au moyen  
des reliquats en caisse de 1826,  
vous avez des moyens suffisants  
pour l'acquitter. Si vous jugez  
cependant qu'il induit quelque  
quelque gêne pour votre gestion  
de 1827, je vous prierais de m'en

à M Guérin Directeur  
de l'Académie de France à Rome.

faire savoir et j'y remédierai en faisant  
 d'un million de francs la d<sup>ue</sup> ordonnance  
 que j'ai à vous expédier pour vos dépenses  
 de 1827.

Recevez Monsieur,  
 l'assurance de ma confiance.

Le Ministre  
 Secrétaire d'Etat de l'intérieur,  
 Pour S. E. et en vertu de son autorisation,  
 Le Secrétaire d'Etat Secrétaire général,

W. W. W. W.

P. S. Je vous renvoie joints  
 les Mémoires qui vous ont été  
 remis.